

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 53
- présent suppléant : 1
- procurations : 19
- abstentions : 0
- votants : 73

DELIBERATION n° 2019/039

L'an deux mille dix-neuf et le 21 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ARTIGUEMY, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Madame Joëlle ABADIE a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Mars IBOS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Jean-Marie DUTHU, Loïc LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT et Joëlle ABADIE

Titulaires ayant donné procuration : Monique KATZ à Jean-Paul LARAN, Jean-Marie VIGNES à Jean-Marc BEGUE, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Eric DOUTRIAUX à Roger LACOME, Bernard PRIEUR à Monique MARTIN, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Madeleine SERIS à Jean-Marc DA BENTA, Jean-Manuel CAMACHO à Pierre DUMAINE, Joëlle PEYRO à Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Stéphanie NOGUES à Jean BRILLOUET, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Joël DEVAUD à Alain PIASER, Guy RAYNAL à Jean-Claude CLARENS, Valérie DUPLAN à Céline CASSAGNEAU, Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID, François DABEZIES à Catherine CORREGE

Absents excusés : Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Pascal LACHAUD, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEIZE, Didier FAVARO

Objet : Projet applications spatiales E-Forêt - Avenant à la convention passée avec la CCNB

La CCPL et la CC Neste Barousse sont partenaires sur l'action E-Forêt et le projet bois d'Occitanie pour lequel la CC Neste Barousse est chef de file a été engagé suivant les modalités fixées par convention du 21 avril 2016.

Ce projet a pour principales ambitions de permettre le développement des filières bois à l'aide de technologies numériques innovantes et de réunir un écosystème regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels, académiques et professionnels du territoire.

Il est prévu qu'une application spatiale dénommée E-Forêt soit développée. A terme, l'objectif est de mettre en place une plateforme de gestion « automatisée » de la ressource bois pour faciliter la mise sur le marché de la ressource forestière (principalement la ressource privée non mobilisée actuellement) en réduisant le coût de la prospection, d'évaluation et d'exploitation de la ressource bois, grâce à la mutualisation des travaux et à l'automatisation

L'objectif est aussi de proposer un tarif satisfaisant pour les vendeurs et les acheteurs, de garantir un approvisionnement aux industriels de la filière bois afin qu'ils s'installent sur le territoire, de garantir une gestion optimale des forêts et de garantir l'adéquation de l'industriel utilisateur du bois avec le projet de Territoire mené.

Le coût prévisionnel de la phase d'expérimentation de l'action E-Forêt avait été initialement fixé à 315 000 € HT.

Pour amorcer l'opération, une première phase d'expérimentation a été engagée pour un montant de 148 000 € (dont 104 000 € de dépenses externes) et un dossier de financement a été déposé au Conseil Régional et au Feader. Chaque partenaire s'est engagé à contribuer financièrement sur la moitié des dépenses éligibles.

Dans la continuité de la phase 1, afin d'être en cohérence avec le développement du projet et en phase avec les attentes exprimées par les différents acteurs de la filière bois, la CCPL a répondu à l'appel à projet européen SUDOE.

L'objectif principal sera de développer, tester et valider un modèle intégral de gestion du marché de la biomasse en "court-circuit" capable de s'étendre à la grande majorité des territoires à patrimoine forestier de SUDOE.

Le projet contribuera à améliorer les méthodes de gestion des masses forestières de l'espace SUDOE, en les adaptant aux besoins et aux exigences du marché local de la biomasse à des fins énergétiques.

Le plan de financement suivant vient se substituer au précédent :

BOIS D'OCCITANIE			TOTAL	
Dépenses	%	coût	CCNB	CCPL
Prestations de services (SIG 24k€, Etudes/Données terrains 41 k€, Communication et Juridique 39 k€)	70%	104 000 €	52 000 € dont 11 000 € de SIG + 41 000 € de données terrains	52 000 € dont 13 000 € de SIG et 39 000 € de communication + juridique
Salaires animation	30%	44 000 €	22 000 €	22 000 €
TOTAL	100%	148 000 €	74 000 €	74 000 €
Recettes	%			
FEADER 2017	53%	78 440 €	39 220 €	39 220 €
REGION 2017	17%	25 160 €	12 580 €	12 580 €
Autofinancement	30%	44 400 €	22 200 €	22 200 €
TOTAL	100%	148 000 €	74 000 €	74 000 €

Il est proposé de signer un avenant à la convention passée le 21 avril 2016 entre la Communauté de Communes Neste Baronnies et la Communauté de Communes de Saint Laurent de Neste pour modifier ce plan de financement et prolonger la durée d'engagement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention passée le 21 avril 2016 entre la Communauté de Communes Neste Baronnies et la Communauté de Communes de Saint Laurent de Neste (actuellement CC Neste Barousse) pour modifier le plan de financement initialement prévu et prolonger la durée d'engagement,

- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et à signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 03 AVR. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190321-2019-039-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019